



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ DEP-2026-244 PORTANT NOMINATION DU JURY
DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MONTEUR EN INSTALLATIONS
SANITAIRES ET MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES ET
DU CERTIFICAT DE SPECIALISATION DE NIVEAU 3
MAINTENANCE EN EQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle monteur en installations sanitaires ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle monteur en installations thermiques ;
Vu l'arrêté du 11 octobre 2022 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 maintenance en équipement thermique individuel ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys du certificat d'aptitude professionnelle et du certificat de spécialisation ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle monteur en installations sanitaires et monteur en installations thermiques et du certificat de spécialisation de niveau 3 maintenance en équipement thermique individuel pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Nicolas VENANT, professionnel

Vice-président :

Monsieur Vakil FANGOO, enseignant

Enseignantes :

Madame Fouzia HARIZI

Madame Mathilde MOUYSET

Professionnels :

Monsieur Bouzid ALILOUCHE

Monsieur Yves DECOUTURE

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET